

Séance extraordinaire

Acquisition du boisé des Bosquets – approbation et autorisation de signature



Contexte

L'acquisition pour fins de conservation des Bosquets, c'est un projet **réaliste, structurant et cohérent**, au bénéfice de toute la communauté, garantissant son **accès, sa mise en valeur et sa protection à perpétuité**.

Dans cette démarche, nous sommes accompagnés par des partenaires d'expérience œuvrant en conservation des milieux naturels et qui ont réalisé de nombreux projets d'acquisition. D'importantes subventions sont disponibles pour ce type de projet.



Contexte

Printemps 2022 – Début des négociations avec le propriétaire des Bosquets en vue d'une acquisition

Juin 2022 - Demande de financement - Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2 – Projet d'acquisition, de protection et de mise en valeur du Bois des Bosquets

Automne 2023 - Exploration d'une entente de service

Mai 2024 – Intensifications des négociations en vue d'une acquisition



Contexte

La trame verte et bleue de la CMM

Un programme pour répondre aux objectifs du plan métropolitain d'aménagement et de développement (Protéger 17 % du territoire)

Acquisition des Bosquets et sa mise en valeur:

Un projet qui cadre parfaitement avec les objectifs du programme, notamment par *le soutien à la réalisation de projets locaux ayant pour objectif l'acquisition, la protection et la mise en valeur des milieux naturels*

Aide financière potentielle de 2/3 des coûts d'acquisition



Objet de la séance

Autoriser une offre d'achat du boisé des Bosquets, conditionnelle à l'obtention de l'aide financière au 2/3 du programme de la Trame verte et bleue.





Le projet d'acquisition

Acquisition de 3 lots appartenant à la
Fondation Papillon

Approximativement 38 hectares



Coûts d'acquisition

Coût d'acquisition: 6 500 000\$

Offre d'achat conditionnelle à l'obtention de la subvention de la CMM

Coût d'acquisition pour la Ville: 2 166 645\$

Coûts additionnels à considérer à l'acquisition:

Entente liée à l'achat pour l'installation d'une clôture : environ 250 000\$

Coûts de clôture (frais de notaire, honoraires professionnels)

Investissements pour une mise à niveau des sentiers:

Environ 300 000\$, subvention potentielle au 2/3



Coûts récurrents

Gestion de l'actif (entretien, surveillance...)

Estimé 40 000\$ par an. Subvention potentielle au 2/3

Renonciation à l'apport de taxes du terrain acquis

Frais d'assurance supplémentaires



Provenance des fonds

Coûts **d'acquisition** pour la ville: **surplus budgétaires**

États des excédents de fonctionnement lors de l'audit 2023: 7 900 000\$

Pas d'impact direct sur le compte de taxe

Coûts **récurrents**: **budget d'opération à partir de 2026**

À titre d'exemple, un montant de 40 000\$ supplémentaire au budget équivaut à 10.80\$ sur un compte de taxe moyen



Et maintenant?

Offre conditionnelle à l'obtention de la subvention au 2/3

Des étapes sont nécessaires avant la prise de possession:

Vérification de titre, lotissement, etc.

Prise de possession visée dans les prochains mois

La Fondation Papillon sera donc encore propriétaire pour les prochains mois. **La population est invitée à respecter l'interdiction d'y circuler.**



Et maintenant?

Une fois la prise de possession

- L'ouverture des sentiers ne sera pas immédiate
- Nécessité de remettre à niveau l'entretien pour assurer la sécurité des usagers avant l'ouverture





Période de questions